

Le 12 septembre 2016

Monsieur Maxandre Guay-Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Audience publique : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic  
Demande d'information de la commission (DQ28)  
(Dossier 3211-16-013)**

Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous la réponse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les questions posées le 9 septembre 2016 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

**1. Le ministère mentionne que 14 % des données reçues dans le cadre du suivi du climat sonore dépassent la norme applicable (M<sup>me</sup> Annie Cassista, DT5, p. 95). Veuillez expliquer son fondement et préciser si ce pourcentage est représentatif des données reçues depuis le début du suivi.**

Des dépassements de normes de bruit sont constatés sur environ 14 % des données recevables, et non pas sur les données reçues. Le ministère reçoit toutes les données du suivi sonore. Les données recevables sont celles des relevés sonores qui respectent les critères de la Note d'instruction 98-01 quant aux conditions météorologiques soit : vitesse du vent n'excédant pas 20 km/h ; taux d'humidité n'excédant pas 90% ; chaussée sèche et pas de précipitations ; température ambiante demeurant dans les limites de tolérance de l'équipement de mesure. Les dépassements de normes sont constatés seulement sur les données recevables. Le nombre de données recevables varie donc selon la météo et les saisons. Voir le tableau ci-dessous pour plus de détails.

Pour l'année 2011, soit l'année du début du suivi, le décompte des données recevables n'a pas été fait puisque le suivi était d'abord réalisé avec des relevés de 12 heures.

...2

Notez que pour les mois de janvier à juillet 2016, des dépassements ont été constatés sur environ 8% des données recevables, alors que pour la même période en 2015, des dépassements ont été constatés sur environ 11% des données recevables.

### Nombre de dépassements constatés - Suivi sonore Canadian Malartic

Bruit	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Dépassements</b> (normes de la NI 98-01) (heures)	Avril à juillet : <b>114</b> (LAeq de 12h.) Août à décembre : <b>551</b> (LAeq 1h)	<b>1068</b> (sur <b>4982</b> <b>données</b> <b>recevables =</b> <b>21,4%</b> )	<b>641</b> (sur <b>4620</b> <b>données</b> <b>recevables =</b> <b>13,9%</b> )	<b>469</b> (sur <b>3314</b> <b>données</b> <b>recevables =</b> <b>14,15%</b> )	<b>521</b> (sur <b>3782</b> <b>données</b> <b>recevables =</b> <b>13,75%</b> )	Janvier à juillet : <b>193</b> (sur <b>2498</b> <b>données</b> <b>recevables =</b> <b>7,7%</b> )

Mireille Paul  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre  
les changements climatiques

